

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2023

### **2023-61-A** GESTION DES DT DICT / ATU ET PERMIS ELECTRIQUES : LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24  
Nombre de présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 18

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz  
Laurence GUILLEMINÉ, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois  
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique

Délégué suppléant présent (visioconférence) :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Délégués titulaires absents excusés :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo pouvoir à Raymond CHARBONNIER  
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz pouvoir à Denis DUGABELLE  
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Affichage le 22 juin 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'énergie, et notamment les articles R323-25, R554-20 et suivants,

Vu les statuts de TE44,

Considérant que TE44 exerce en lieu et place des personnes publiques adhérentes au syndicat la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, par laquelle il réalise ou fait réaliser des travaux sur le réseau.

Considérant que dans le cadre desdits travaux, TE44 a l'obligation législative de consulter les autorités publiques ou gestionnaires publics concernés par l'emprise du projet.

Considérant également que par le biais de ses compétences optionnelles, telles que l'éclairage public ou encore la gestion des infrastructures de communications électroniques, TE44 exerce le rôle d'exploitant sur le territoire de ses adhérents, et est à ce titre assujéti aux régimes imposés par la loi :

- de déclarations des travaux (DT)
- de déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT)
- d'avis de travaux urgents (ATU)

Considérant pour réaliser ces missions, TE44 souhaite dématérialiser et externaliser une partie d'entre elles, en les confiant à un prestataire par le biais d'un marché public,

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Marché public de services**
- **Accord cadre à bons de commande**
- **Sous forme mono-attributaire**
- **Passé en procédure d'appel d'offres ouvert, avec un maximum de 500 000 € HT**
- **Durée du marché : 4 ans**
- **Alloti en deux lots comme suit :**
  - Lot n°1 : Gestion des DT/DICT/ATU
  - Lot n°2 : Gestion et centralisation des documents à réception de chantiers électriques
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre pour le lot n°1 :**
  - **Technicité /60%**
    - *Adéquation des moyens humains affectés / 10%*
    - *Adéquation du logiciel de gestion aux besoins de l'utilisateur / 30%*
    - *Capacité à dématérialiser l'exécution de la prestation / 10%*
    - *Pertinence des moyens permettant l'accès aux données nécessaires au suivi de la prestation par le titulaire / 25%*
    - *Pertinence des modalités de mises à jour de la donnée SIG / 25%*
  - **Coût financier /40%**
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre pour le lot n°2 :**
  - **Technicité /60%**
    - *Adéquation des moyens humains affectés / 10%*
    - *Adéquation du logiciel de gestion aux besoins de l'utilisateur / 40%*

- Capacité à dématérialiser l'exécution de la prestation /20%
- Pertinence de la méthodologie de traitement de la donnée fournie /30%
- Coût financier /40%

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « Gestion externalisée des DT/DICT/ATU et documents de réception de chantiers électriques », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure d'appel d'offres ouvert, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2023,
- D'autoriser M. le président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.

Le Président,  
Raymond CHARBONNIER



territoire  
d'énergie  
LOIRE-ATLANTIQUE